

ATTESTATION DE CAPACITÉ

N° FF8331A23

DÉLIVRÉE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE R. 543-99 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article R. 543-99 du code de l'environnement, à l'arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R. 543-99 du code de l'environnement modifié par les arrêtés des 28 novembre 2011, 29 février 2016, 25 juillet 2016 et 5 août 2019 ainsi qu'au processus de délivrance des attestations de capacité référencé DEKRA DFF I4104, l'organisme DEKRA Certification agréé par décision ministérielle en date du 21 juin 2024 référencée TREP2415845A,

atteste que

l'opérateur : SASU LA CLE CEVENOLE

de numéro SIRET : 10253464100018

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes

Catégorie V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans du 20/05/2026 au 19/05/2031.

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 à R. 543-104 du code de l'environnement.



Yvan MÉGY
Directeur Général

Le Plessis-Robinson, 20/05/2026



ACCREDITATION
N° 5-0592
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS - www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson - France